

Baccalauréat en musiques numériques

FACULTÉ DE MUSIQUE

Sommaire et particularités


NUMÉRO 1-615-1-2


CYCLE 1^{er} cycle

TYPE Baccalauréat en musique (B. Mus.)

CRÉDITS 90 crédits

DURÉE 3 ans

 Admission à l'automne et à l'hiver

 Capacité d'accueil limitée

 Temps plein

 Offert au campus de Montréal

Personnes-ressources

INFORMATION SUR LE PROGRAMME

Robert Normandeau 514 343-6111, poste 3486
robert.normandeau@umontreal.ca

INFORMATION SUR L'ADMISSION

Admission-1er cycle musique 514 343-7346
admission-1cyc@musique.umontreal.ca

Présentation

Dans un monde de plus en plus informatisé et « numérisé », la création musicale prend de nouvelles formes et fait appel à des compétences tant artistiques, technologiques que scientifiques. Les musiciennes et les musiciens numériques d'aujourd'hui captent, analysent et transforment les sons, créent de nouveaux instruments, et intègrent la création sonore à l'écran (cinéma, télévision, web, jeu vidéo), à la scène (théâtre, danse) ou encore dans le cadre d'installations multimédia. La formation en musiques numériques s'inscrit dans ce contexte actuel tout en se basant sur une longue et forte expérience en pédagogie et recherche artistique dans le domaine de la composition électroacoustique et médiatique, domaine qui s'est établi à la Faculté de musique dès les années 80, et qui demeure l'axe principal de création dans le programme.

Le baccalauréat en musiques numériques a été lancé en septembre 2013 suite à une refonte majeure du programme de composition électroacoustique. Afin d'accentuer son caractère multidisciplinaire, ce baccalauréat est offert en collaboration avec d'autres facultés et départements de l'Université de Montréal, tels les départements d'informatique, d'études cinématographiques et histoire de l'art, et de psychologie. Par rapport aux programmes de mineure et majeure, le baccalauréat comprend quatre cours de tutorat dans le cadre desquels les étudiants sont amenés à développer leur démarche artistique, originale et distinctive, et ce, suivant quatre orientations :

- Composition électroacoustique
- Arts performatifs avec la lutherie audionumérique
- Arts médiatiques, musique visuelle et installations sonores
- Lutherie audionumérique et art logiciel/art programmé

Les étudiants peuvent s'engager dans l'une de ces voies pour toute la durée de leur baccalauréat ou encore combiner deux orientations en fonction de leurs objectifs de formation.

Forces

- Une formation multidisciplinaire, à la croisée des sciences et des arts, par laquelle la Faculté de musique veut permettre à ses étudiants de devenir des créateurs originaux qui possèdent une grande maîtrise de leurs outils;
- Une formation qui vise le développement de l'autonomie de l'étudiant par la compréhension des concepts scientifiques et techniques sous-jacents au fonctionnement des outils audio numériques et par l'apprentissage de logiciels libres permettant la conception d'outils personnalisés;
- L'accès à des studios et des laboratoires, ainsi qu'au prêt d'équipement (enregistreuses numériques, microphones, caméras, etc.) pour la réalisation de travaux et projets.

Perspectives d'avenir

La formation en musiques numériques permet de travailler dans les domaines de la conception sonore et de la composition par ordinateur, plus particulièrement de musiques de film, de jeux vidéo, de pièces de théâtre et de spectacles multimédias. Elle permet également d'occuper des postes reliés aux technologies du son : enregistrement en studio, sonorisation, conception et réalisation d'applications informatiques dans le cadre de projets musicaux, etc. Plus largement, des perspectives professionnelles se présentent aussi dans les secteurs des arts, des communications, de l'animation musicale et de l'éducation : recherchiste pour les médias, conseiller artistique, formateur en technologies musicales, relationniste auprès d'organismes culturels ou de maisons de disques, personne-ressource au sein d'organismes de production, etc.

L'industrie du jeu vidéo, très présente à Montréal, est un employeur potentiel important pour les compositeurs et concepteurs sonores que nous formons à la Faculté de musique. Ce programme vise aussi à former des musiciens qui œuvrent dans le domaine des arts technologiques (arts médiatiques, arts performatifs, installations sonores, etc.).

Exemples de professions possibles

On retrouve des diplômés de cette discipline au sein des professions suivantes. Il est toutefois important de noter que la plupart des professions requièrent minimalement un baccalauréat et souvent un niveau supérieur d'études universitaires. Informez-vous!

- **AUTEUR-COMPOSITEUR-INTERPRÈTE**
- **ASSEMBLEUR-INTÉGRATEUR EN MULTIMÉDIA**
- **CHARGÉ DE PROJET MULTIMÉDIA**
- **PRODUCTEUR DE DISQUES**

Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit

- être titulaire du diplôme d'études collégiales en musique (DEC) décerné par le ministre de l'Éducation du Québec ou faire la preuve d'une formation équivalente au DEC
- réussir les tests d'admission de la Faculté appropriés à ce programme : théorie musicale, analyse et écriture, rédaction musicale (voir la rubrique Remarques)
- présenter un portfolio (voir la rubrique Remarques)
- se présenter à une entrevue après avoir fourni le portfolio*.

Le candidat qui présente une combinaison de scolarité et d'expérience pertinente jugée équivalente aux exigences susmentionnées peut être admissible.

* Veuillez noter que la Faculté de musique exige un montant unique de 50 \$ pour l'audition ou l'entrevue, quel que soit leur nombre (la somme déboursée demeure 50 \$ que l'étudiant passe une ou plusieurs auditions et/ou entrevues). Ces frais ne sont pas remboursables.

Exigence de français à l'admission

Pour être admissible, tout candidat doit fournir la preuve d'un niveau de connaissance du français correspondant à celui exigé pour ce programme d'études. À cette fin, il doit :

- soit avoir réussi l'Épreuve uniforme de français langue et littérature, au collégial, du ministère de l'Éducation et Enseignement supérieur du Québec.
- soit avoir obtenu au minimum 605/990 au TFI ou B2 en compréhension orale et en compréhension écrite au TEF, TCF, DELF ou DALF (voir la liste détaillée des tests et diplômes acceptés) au cours des 18 mois précédant le début du trimestre d'études visé par la demande d'admission.

Statistiques d'admission au programme

* La capacité d'accueil peut varier chaque année, d'un programme à l'autre, selon le nombre de candidats et les besoins de la Faculté.

Critères de sélection

La qualité du portfolio soumis ainsi que la prestation à l'entrevue constituent les critères de sélection des candidats.

Remarques

- Un résultat exceptionnel aux tests d'admission pourrait suppléer à l'une ou l'autre des conditions d'admissibilité énoncées plus haut.
- Des exemples de tests théoriques et le répertoire type d'une audition sont disponibles sur le site de la Faculté.
- L'étudiant doit posséder un ordinateur portable pour suivre ce programme.
- Le test analyse et écriture n'est pas requis pour l'admission dans le programme, mais il est fortement recommandé de le passer puisqu'il donne accès aux cours du bloc "écriture et analyse".
- Le test de dictée et solfège est optionnel, mais recommandé, car advenant le cas où le candidat ne serait pas admis dans ce programme, il pourrait recevoir une offre d'admission dans un autre programme.
- Pour les étudiants qui souhaitent suivre des cours d'instrument, une audition classique (deux pièces au choix, avec ou sans partition) ou jazz (un standard jazz et une improvisation dans une structure de blues) sera demandée.
- Le portfolio doit être constitué:
 - de deux à cinq réalisations en composition ou conception sonore numérique;
 - d'un curriculum vitae;
 - de relevés de notes;
 - d'une lettre de motivation qui doit comporter un maximum de trois pages, rédigées en français, dans laquelle, après s'être présenté, le candidat expose son parcours antérieur, décrit ses projets de formation et précise ses objectifs professionnels. Cette lettre est obligatoire pour l'étude du dossier d'admission. Elle vise à s'assurer de la conformité des motivations du candidat avec les objectifs du programme et constitue un critère de sélection;
 - de la description d'un projet (1 à 2 pages) représentant l'orientation principale visée au sein du programme:
 - (1) composition électroacoustique
 - (2) arts médiatiques
 - (3) lutherie audionumérique
 - (4) arts performatifs.
- Pour compléter sa demande d'admission, le candidat doit :
 - mentionner, sur le formulaire de demande d'admission en ligne, l'instrument qu'il désire étudier à la Faculté ainsi que le nom du professeur avec lequel **il souhaiterait travailler**;
 - compléter le formulaire « Frais audition et/ou entrevue »;
 - déposer, en format PDF, les documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission mentionnés ci-haut, la journée même de l'envoi de la demande d'admission, dans la boîte de dépôt.

Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Portfolio
- Curriculum vitae
- De 2 à 5 réalisations en composition sonore numérique ou audiovisuelle
- Lettre de présentation
- Relevés de notes

Dates limites de dépôt des demandes d'admission

Assurez-vous de respecter ces périodes d'admission par trimestre avant le dépôt d'une demande.

Automne

- **Automne 2019:** Du 1^{er} novembre 2018 au 1^{er} mars 2019

Hiver

- **Hiver 2019:** Du 15 août 2018 au 15 novembre 2018

Structure du programme (1-615-1-2)

Version 01 (A17)

Le baccalauréat comporte 90 crédits.

Légende: CR. : crédit, H. : horaire, J : jour, S : soir

Programmes d'études à explorer

D'autres candidats intéressés par ce programme ont aussi déposé une demande d'admission dans les programmes suivants :

PROGRAMMES D'ÉTUDES	TYPE	CRÉDITS	NUMÉRO	PÉRIODE
Musique - Composition mixte	Baccalauréat	90 crédits	1-610-1-4	Jour
Musique - Interprétation jazz	Baccalauréat	90 crédits	1-605-1-6	Jour
Musiques numériques	Majeure	60 crédits	1-615-2-1	Jour Soir
Musiques numériques	Mineure	30 crédits	1-615-4-1	Jour Soir

Règlement des études de 1^{er} cycle

Consulter les règlements des études de 1^{er} cycle : <http://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-des-etudes-de-premier-cycle/>

Règlement propre à ce programme d'études

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre, sauf exception autorisée par l'autorité compétente. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant ne peut s'inscrire à un cours d'instrument s'il n'est inscrit à deux cours théoriques.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

L'étudiant qui a réussi les tests de solfège et dictée imposés à l'admission avec la note D doit suivre et réussir les cours de mise à niveau MUS 1100I et 1100J *Apprentissage auditif tonal 1 et 2* dès sa première année d'inscription.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue à un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au baccalauréat en musique (B. Mus.).